

INFORMATIONS CLES POUR LES INVESTISSEURS

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de ce Compartiment de la SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SICAV ODDO BHF - METROPOLE CORPORATE BONDS

(ci-après, le « Compartiment »)

Un compartiment de la SICAV SICAV ODDO BHF (ci-après la « SICAV »), géré par ODDO BHF Asset Management SAS

CODE ISIN: FR0010695874 - EUR - Capitalisation

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment a pour objectif d'obtenir, par une gestion active, sur une période de 4 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence, le FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y.

Le compartiment a pour stratégie de se consacrer majoritairement à la gestion active du risque de crédit, à travers la sélection d'émetteurs et la gestion des primes de risque de crédit (« spreads » de crédit).

Le compartiment est investi dans des obligations et autres titres de créances assimilables et instruments monétaires libellés en euro émis par des émetteurs souverains, publics ou privés. Le compartiment peut investir en obligations convertibles, obligations échangeables, autres titres participatifs ou autres obligations assimilables jusqu'à 20% de son actif.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% dans une devise de l'Union Européenne autre que l'euro, au Royaume-Uni, en Suisse et en Norvège.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM y compris ceux gérés par le groupe ODDO BHF. Le compartiment est investi à 80% minimum en obligations et autres titres de créances assimilables et instruments libellés en euro dont la notation devra être supérieure ou égale à BBB-/Baa3.

Le compartiment pourra investir jusqu'à 10% dans des instruments financiers notés en dessous de BBB-/Baa3 ; et jusqu'à 10% en non notés.

La fourchette de sensibilité se situe entre 0 et 7.

Le compartiment pourra intervenir, dans la limite de 100% de son actif, sur l'ensemble des instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés français ou étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer au risque de change, de crédit et au marché de taux d'intérêt.

Le compartiment pourra emprunter jusqu'à 10% de son actif en espèces.

La classe d'actions capitalise ses revenus.

Durée de placement recommandée : 4 ans

Le compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour jusqu'à 12h CET/CEST et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée en retenant les cours de bourse de clôture du jour même, soit à un cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Pourquoi le Compartiment est classé dans la catégorie 2 :

L'indicateur de risque 2 reflète une volatilité comprise entre 0,5% et 2%

Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendu et le risque auquel l'investissement est exposé.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque.

Le capital investi n'est pas garanti.

Risques importants pour le Compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Risque de dégradation de signature ou risque de défaut d'un émetteur.

Risque lié à l'utilisation de techniques liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distributions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué et sont acquis au distributeur. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Frais prélevés par le Compartiment sur une année

Frais courants	1,07 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Compartiment dans certaines circonstances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

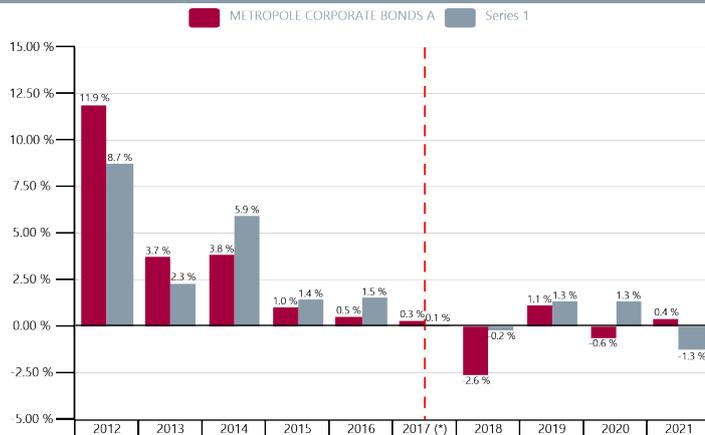
Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice, clos en décembre 2021.

Les frais réels peuvent varier d'un exercice à l'autre. Pour chaque exercice, le rapport annuel de la SICAV donne le montant exact des frais encourus.

Ils ne comprennent pas les commissions de performance, les frais d'intermédiation, excepté dans le cas d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter à la rubrique 'Frais et commissions' du prospectus, disponible sur am.oddo-bhf.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Compartiment.

Ce Compartiment a été créé le 31/03/2017.

La devise de référence est EUR.

(*) Le compartiment est issu de la fusion absorption du FCP METROPOLE CORPORATE BONDS créé le 19 décembre 2008. La part A créée le 19 décembre 2008 devient la catégorie d'action A. Indicateur de référence : FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 Y.

La gestion du compartiment n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

A compter du 15 février 2022, ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS est devenue la société de gestion de la SICAV.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

De plus amples informations sur la SICAV tels que le prospectus (Français et Anglais) et les documents périodiques (Français et Anglais) sont disponibles sur am.oddo-bhf.com ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de la Société de Gestion - 12 boulevard de la Madeleine 75009 PARIS ou auprès de l'agent centralisateur dans le pays de commercialisation.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (am.oddo-bhf.com) et en version papier sur simple demande de l'investisseur auprès de la société de gestion.

La valeur liquidative du Compartiment est disponible sur le site internet de la Société de Gestion.

La responsabilité de ODDO BHF Asset Management SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Chaque compartiment est une entité juridique séparée, ayant son propre financement, ses propres engagements, ses propres plus-values et moins-values, son propre calcul de valeur nette d'inventaire et ses propres frais. L'investisseur peut convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment de la SICAV, conformément aux modalités décrites dans le prospectus.

Fiscalité :

Le Compartiment en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention d'actions du Compartiment peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

ODDO BHF Asset Management SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2022.